



## restitution depot de garantie

Par **mohd\_hanan**, le **15/12/2009** à **15:10**

Bonjour,

Je viens de quitter mon appartement il y a peu et vient de recevoir la facture de remise en état (j'avais perdu la clef de la boîte aux lettres). Sauf que celle-ci a été émise par une société appartenant au propriétaire (même logo, même adresse). Est-ce légal ? Comment savoir dans ce cas si la facturation n'est pas abusive ?

De plus, lors de l'état des lieux de sortie, mon bailleur m'a facturé le nettoyage d'une porte et d'un meuble. Est-ce légal ?

Par **Laure11**, le **19/12/2009** à **22:58**

Bonsoir,

Le coût de la clé vous semble trop élevé ? Bien sûr que le propriétaire a tout-à-fait le droit de refaire une clé que vous avez égarée au sein d'une société lui appartenant.

Lors de l'état des lieux d'entrée, y avait-il été notifié que cette porte et ce meuble avaient besoin d'être nettoyés ?

Si ce n'est pas le cas, il est normal que le coût de ce nettoyage vous revienne.

Cordialement.